

## EVOLUTION DE L'ORGANIGRAMME DU SERVICE ETUDES SUR LES ESPACES PUBLICS

### MISSIONS ET ORGANISATION

Le Service Etudes sur les espaces publics, outil opérationnel pour la collectivité, est un bureau d'études interne qui réalise la maîtrise d'œuvre de projets d'aménagement d'espaces publics : réaménagement de voirie, de stationnements, de places urbaines, de pistes cyclables, création de voies et d'espaces publics dans les zones d'activité.

Ses missions s'étendent depuis l'esquisse jusqu'à la réception des travaux, et dans certains cas il assiste la maîtrise d'ouvrage : direction de l'urbanisme, de la politique de la ville, de la voirie... Son rôle est de coordonner les études et travaux d'aménagement d'espaces publics en lien avec les différents intervenants, internes et externes tels ABF, concessionnaires, bailleurs..

Par ailleurs, le service gère les ouvrages d'Arts. Il possède un laboratoire de voirie dont la mission principale est de garantir la qualité des matériaux mis en œuvre sur le territoire intercommunal et d'effectuer des comptages en lien avec des études menées en interne (cellule mobilité, direction de la voirie, direction de projets de ZAC..).

Le service pilote également des études de déplacements pré-opérationnelles, en lien avec les différents partenaires internes et externes concernés.

Il est organisé comme un bureau d'études, selon les dossiers et les plans de charges des agents, une équipe projet est formée et composée d'un chef de projet et / ou d'un technicien de voirie / d'un surveillant de travaux / d'un dessinateur.

Actuellement, à l'exception du secteur laboratoire de voirie dont les deux agents sont encadrés par un ingénieur, l'ensemble des agents du service est directement rattaché au chef de service.

Afin d'améliorer cette organisation il est proposé de mettre en place un encadrement de proximité au profit des dessinateurs et surveillants de travaux qui interviennent en lien avec les différents chefs de projets dans le cadre d'une « équipe projet ».

Cette nouvelle organisation basée sur un encadrement de proximité a pour objectif de rendre la gestion plus fluide et d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agents concernés. Elle permettra d'anticiper davantage les charges de travail et ainsi de répartir aux mieux les tâches et missions de chacun en lien direct avec les projets développés par les équipes notamment dans le cadre de délais souvent contraints.



## **MISSIONS DU RESPONSABLE DESSIN SURVEILLANCE DE TRAVAUX**

- Le responsable du secteur dessin – surveillance de travaux sera polyvalent et à ce titre il aura deux missions principales :
  - o Au niveau du secteur, il assurera l'encadrement direct des agents. Il devra assurer l'organisation et le suivi du plan de charge de l'équipe avec la mise en place d'outils de gestion spécifiques. Il devra également veiller à installer les conditions de l'atteinte d'un niveau d'expertise et de performance pour les agents du secteur, sur la base de formations et d'application des connaissances. Il sera chargé de la gestion des demandes budgétaires pour l'achat matériel du secteur et de la gestion des EPI.
  - o En qualité de chef de projet, il assurera le suivi d'études et de projets d'aménagements d'espaces publics

## **EVOLUTIONS DE CARRIERE**

- Un chef de projet qui souhaite développer ses compétences en management et encadrement de personnel sera nommé responsable du secteur dessin – surveillance de travaux.
- Un technicien inscrit sur liste d'aptitude A assurant la gestion des projets importants, complexes et stratégiques pour la collectivité sera nommé au grade d'ingénieur.
- Un adjoint technique inscrit sur la liste d'aptitude d'agent de maîtrise gérant le programme de maintenance du patrimoine d'ouvrage d'arts sera nommé sur le grade d'agent de maîtrise.

## **CONCERTATION**

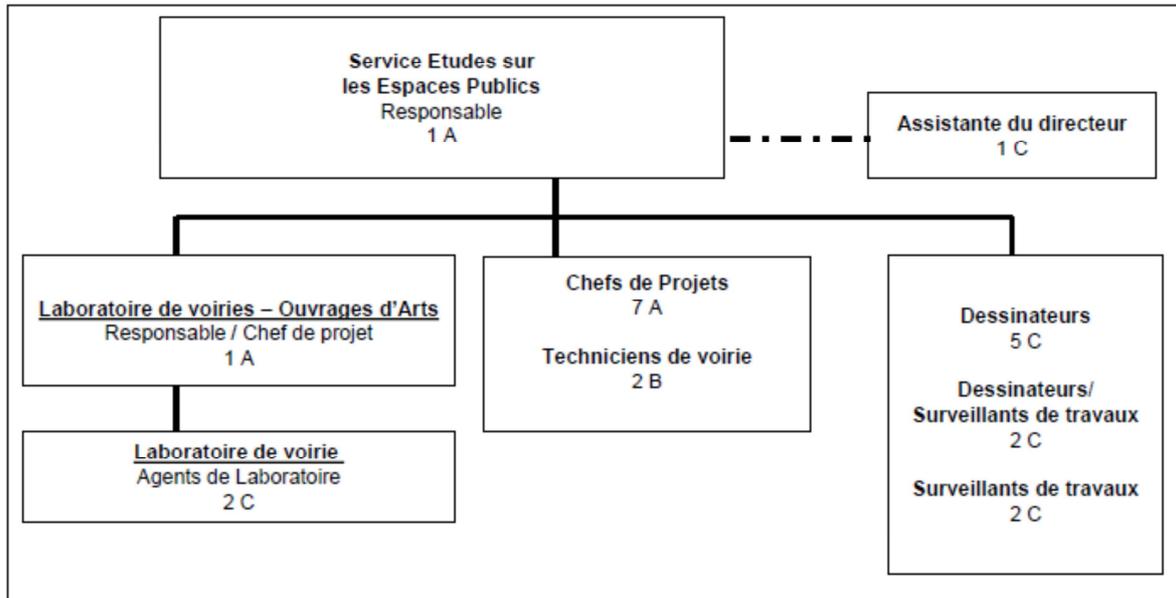
L'ensemble des agents ont été informés et concertés de manière individuelle sur les modifications envisagées. La proposition a été validée à l'unanimité.

Certaines modifications de bureaux sont envisagées, notamment pour positionner le futur responsable du secteur vers les agents qu'il va encadrer mais aussi pour assurer les conditions de gestions du personnel en lui attribuant un bureau individuel.

Pour l'ensemble des modifications les agents ont été associés, et les services de l'ergonome du travail de la collectivité seront sollicités.



## ORGANIGRAMME ACTUEL



## ORGANIGRAMME CIBLE

